

Ne pas reconnaître Israël : Une voie vers la responsabilité, l'égalité et une paix durable

Le conflit israélo-palestinien, qui dure depuis plus de sept décennies, reste l'un des défis les plus insolubles et moralement chargés de l'histoire moderne. L'État d'Israël, reconnu par 165 États membres de l'ONU au 1er juin 2025, est accusé de violations systématiques du droit international, y compris des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et un génocide, en particulier dans ses opérations militaires à Gaza et en Cisjordanie. La Cour internationale de justice (CIJ) et la Cour pénale internationale (CPI) ont pris des mesures sans précédent, l'Afrique du Sud menant une affaire de génocide contre Israël à la CIJ, et la CPI émettant des mandats d'arrêt contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et l'ancien ministre de la Défense Yoav Gallant en 2024. Malgré ces actions, la responsabilité reste insaisissable, en grande partie en raison du statut d'Israël en tant qu'État reconnu et de la protection qu'il reçoit de ses alliés, comme les États-Unis. Cet essai soutient que la communauté internationale devrait prendre une mesure audacieuse : ne pas reconnaître Israël comme un État, rompre toutes les relations diplomatiques et économiques, qualifier les Forces de défense israéliennes (FDI) d'organisation terroriste, et exercer une juridiction universelle sur les présumés criminels de guerre et terroristes entrant sur leurs territoires. Ces mesures non seulement tiendraient Israël responsable, mais égaliseraient également les conditions dans les négociations de paix, obligeant les représentants israéliens et palestiniens à négocier en tant qu'égaux et forçant Israël à faire des concessions pour regagner sa légitimité internationale.

1. Le fondement juridique et moral pour ne pas reconnaître Israël

La reconnaissance d'un État selon le droit international, telle que définie dans la Convention de Montevideo de 1933, est un acte politique discrétionnaire, et non une obligation juridique. Un État doit avoir une population permanente, un territoire défini, un gouvernement, et la capacité d'entrer en relations avec d'autres États. Bien qu'Israël remplies ces critères sur le papier, ses actions – en particulier son occupation des territoires palestiniens depuis 1967, l'expansion des colonies et les opérations militaires causant des pertes civiles massives – sapent sa légitimité en tant qu'État respectant les normes internationales. L'avis consultatif de la CIJ de 2024 a déclaré l'occupation d'Israël illégale, et l'affaire de génocide en cours à la CIJ, soutenue par des pays comme l'Afrique du Sud, la Turquie et l'Irlande, met en lumière un consensus croissant selon lequel la conduite d'Israël constitue de graves violations du droit international.

Ne pas reconnaître Israël le priverait de son statut souverain, supprimant les protections juridiques qui le protègent de la responsabilité. En tant qu'entité non étatique, Israël ne bénéficierait plus de l'immunité souveraine dans les tribunaux internationaux, et ses actions pourraient être jugées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme plutôt que des lois de la guerre. Il existe des précédents historiques : la Bolivie a retiré sa reconnaissance d'Israël en 2023, et le Venezuela l'a fait en 2009, invoquant les actions d'Israël à Gaza. Si un nombre critique d'États suivait cet exemple, le statut d'État d'Israël serait délégitimé, forçant une remise en question de ses politiques.

2. Rompre les liens diplomatiques et économiques

Rompre les liens diplomatiques et économiques amplifierait la pression sur Israël pour qu'il réponde de ses violations. Sur le plan diplomatique, cela impliquerait la fermeture des ambassades, l'expulsion des diplomates israéliens et la suspension de la participation d'Israël à des forums internationaux comme l'ONU. Sur le plan économique, cela inclurait l'imposition de sanctions globales, l'interdiction du commerce et le désinvestissement des entreprises israéliennes, en particulier celles complices de l'occupation, telles que celles opérant dans les colonies illégales. Le mouvement Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) a déjà gagné du terrain à l'échelle mondiale, avec des pays comme l'Irlande et l'Espagne prenant des mesures en 2024 pour restreindre le commerce avec les colonies israéliennes. Un boycott économique plus large frapperait durement l'économie israélienne – son PIB de 548 milliards de dollars en 2024 dépend fortement des exportations, en particulier dans les secteurs de la technologie et de l'armement, vers les États-Unis et l'UE.

De telles mesures isoleraient Israël sur la scène internationale, à l'image des sanctions imposées à l'Afrique du Sud sous l'apartheid dans les années 1980, qui ont finalement forcé le régime à négocier. La dépendance d'Israël au soutien international, en particulier des États-Unis, qui fournissent 3,8 milliards de dollars d'aide militaire annuelle, le rend vulnérable à une pression économique coordonnée. Si les États-Unis, influencés par un changement d'opinion publique (par exemple, un sondage Gallup de 2024 montrant 55 % de désapprobation des actions d'Israël à Gaza), réduisent leur soutien, Israël serait fortement incité à changer ses politiques.

3. Qualifier les FDI d'organisation terroriste

Qualifier les FDI d'organisation terroriste serait une conséquence naturelle de la non-reconnaissance d'Israël. Selon la définition de la base de données mondiale sur le terrorisme (GTD), le terrorisme implique « l'usage menacé ou effectif de la force et de la violence illégales par un acteur non étatique pour atteindre un objectif politique, économique, religieux ou social par la peur, la coercition ou l'intimidation ». Si Israël n'était plus un État, les actions des FDI – comme le bombardement en 2024 d'un camp de tentes à Rafah avec des bombes anti-bunker de 2 000 livres, tuant des dizaines de civils déplacés, ou l'appâtage de Palestiniens affamés vers des points de distribution d'aide avant d'ouvrir le feu – correspondent à cette définition. Ces actes, actuellement qualifiés de crimes de guerre, seraient reclasés comme du terrorisme, alignant leur traitement sur celui des actions de groupes comme l'État islamique ou Al-Qaïda.

Les implications juridiques sont profondes. Les États pourraient désigner les FDI comme organisation terroriste en vertu des lois nationales, telles que la liste des organisations terroristes étrangères (FTO) des États-Unis ou la liste noire des terroristes de l'UE, permettant des sanctions, le gel des avoirs et des interdictions de voyage pour les membres et soutiens des FDI. Par exemple, les individus incitant à des attaques contre la Flottille de la Liberté, comme couler des navires transportant des activistes comme Greta Thunberg, pourraient être poursuivis pour incitation au terrorisme en vertu de lois telles que la loi britannique sur le terrorisme de 2006 ou la directive européenne 2017/541. Cela s'étendrait également à ceux qui fournissent un soutien matériel aux FDI, comme les fournisseurs d'armes ou les donateurs, dans le cadre de dispositions comme le 18 U.S.C. § 2339B aux États-Unis.

4. Exercer la juridiction universelle

La juridiction universelle permet aux États de poursuivre des individus pour des crimes internationaux graves, tels que le terrorisme, quel que soit l'endroit où les actes ont eu lieu ou la nationalité des auteurs. Si les FDI étaient qualifiées d'organisation terroriste, les États pourraient exercer une juridiction universelle sur les commandants, soldats et responsables israéliens entrant sur leurs territoires. Par exemple, un commandant responsable du bombardement de Rafah en 2024 pourrait être arrêté en Espagne ou en Belgique, où les tribunaux ont un historique de poursuite de tels cas (par exemple, l'affaire belge de 2001 contre Ariel Sharon pour le massacre de Sabra et Chatila).

Les mandats d'arrêt de la CPI de 2024 contre Netanyahu et Gallant ont déjà établi un précédent, mais leur exécution est entravée par la non-adhésion d'Israël à la CPI et la protection des États-Unis. La juridiction universelle contourne ces obstacles, car les États individuels peuvent agir indépendamment. Cela créerait une menace constante d'arrestation pour les responsables israéliens voyageant à l'étranger, renforçant le principe de Nuremberg selon lequel les individus sont responsables des crimes internationaux, même s'ils suivent des ordres. Cela dissuaderait également les violations futures en signalant que l'impunité n'est plus garantie.

5. Forcer l'égalité dans les négociations de paix

L'un des résultats les plus significatifs de ces mesures serait de niveler le terrain dans les négociations de paix israélo-palestiniennes. Actuellement, Israël négocie depuis une position de force en tant qu'État reconnu avec une armée puissante, soutenu par les États-Unis. La Palestine, reconnue par 139 États mais pas par les grandes puissances occidentales, est traitée comme une entité non étatique, souvent représentée par l'Autorité palestinienne (AP) ou le Hamas, ce dernier étant désigné comme organisation terroriste par de nombreux États. Cette asymétrie compromet des négociations significatives, car Israël subit peu de pression pour faire des concessions.

Ne pas reconnaître Israël et qualifier les FDI d'organisation terroriste changerait cette dynamique. Israël perdrait son statut d'État, le plaçant sur un pied d'égalité avec les représentants palestiniens. Les deux parties seraient traitées comme des acteurs non étatiques,

potentiellement avec des groupes armés (FDI et Hamas) qualifiés d'organisations terroristes. Cette parité juridique forcerait les deux parties à négocier sans le déséquilibre du statut d'État, obligeant Israël à répondre aux principales revendications palestiniennes, telles que le droit au retour, la fin de l'occupation et l'établissement d'un État palestinien viable.

Des exemples historiques soutiennent cette approche. Dans les années 1990, le régime de l'apartheid en Afrique du Sud, confronté à l'isolement mondial et aux sanctions, a été forcé de négocier avec le Congrès national africain (ANC), précédemment qualifié de groupe terroriste par les États occidentaux. La désignation de l'ANC a finalement été levée, et les deux parties ont négocié en tant qu'égaux, conduisant à la fin de l'apartheid. De manière similaire, ne pas reconnaître Israël pourrait le pousser à s'engager sérieusement avec les représentants palestiniens, sachant que sa légitimité internationale – et sa survie économique – dépend d'une résolution juste.

6. Contraindre Israël à faire des concessions

Pour regagner la reconnaissance internationale, Israël devrait faire des concessions significatives. Celles-ci pourraient inclure :

- **Mettre fin à l'occupation** : Démanteler les colonies illégales en Cisjordanie et se retirer des territoires occupés, conformément à la décision de la CIJ de 2024.
- **Cesser les opérations militaires à Gaza** : Arrêter les frappes aériennes, les blocus et autres actions causant des pertes civiles, telles que les opérations à Gaza en 2024-2025 qui ont tué plus de 45 000 Palestiniens, selon les chiffres du ministère de la Santé de Gaza.
- **Responsabilité pour les crimes de guerre** : Coopérer avec la CPI et les tribunaux nationaux pour poursuivre les commandants et responsables des FDI responsables d'atrocités, telles que le bombardement de Rafah ou les attaques contre les convois d'aide.
- **Reconnaitre l'État palestinien** : Soutenir la pleine souveraineté de la Palestine, y compris le contrôle de Jérusalem-Est comme capitale, comme condition préalable à une nouvelle reconnaissance.

L'incitation à regagner la reconnaissance serait immense. Sans statut d'État, Israël perdrat l'accès au commerce international, aux systèmes financiers et aux forums diplomatiques. Son économie, fortement dépendante des exportations vers l'UE et les États-Unis, s'effondrerait sous des sanctions soutenues. La menace de la juridiction universelle dissuaderait également les responsables israéliens de voyager à l'étranger, créant des incitations personnelles à se conformer. Les États pourraient offrir une voie claire vers une nouvelle reconnaissance : mettre en œuvre ces concessions, démontrer le respect du droit international et regagner la légitimité.

7. Répondre aux contre-arguments

Les critiques pourraient arguer que ne pas reconnaître Israël risque d'aggraver le conflit, pouvant mener à des mesures extrêmes comme l'Option Samson, la prétendue doctrine nucléaire d'Israël. Bien que cela soit une préoccupation valable, la probabilité d'une escalade nucléaire est faible – l'utilisation d'armes nucléaires par Israël provoquerait une riposte mondiale, impliquant potentiellement l'Iran, le Pakistan, la Chine et la Russie, et assurerait sa propre destruction. Plus probablement, Israël intensifierait les opérations conventionnelles, comme observé en 2024-2025, mais cela pourrait être contré par des forces de maintien de la paix internationales ou des sanctions plus strictes.

Une autre préoccupation est que ces mesures pourraient enhardir des factions palestiniennes comme le Hamas, désigné comme groupe terroriste par de nombreux États. Cependant, la capacité du Hamas à intensifier le conflit est limitée, comme mentionné précédemment, car il est gravement affaibli par le blocus et les opérations militaires d'Israël. De plus, qualifier les FDI d'organisation terroriste créerait une parité, encourageant les deux parties à désamorcer pour éviter une délégitimation mutuelle.

Enfin, certains pourraient arguer que ne pas reconnaître Israël compromet la stabilité du droit international en politisant le statut d'État. Cependant, la reconnaissance d'un État a toujours été un acte politique, comme on le voit avec des entités contestées comme le Kosovo ou Taïwan. Utiliser la reconnaissance comme un outil pour imposer la responsabilité est en accord avec les principes de justice et de droits humains qui sous-tendent le droit international.

8. Conclusion

La communauté internationale a une obligation morale et juridique de s'attaquer aux violations systématiques du droit international par Israël. Ne pas reconnaître Israël comme un État, rompre les liens diplomatiques et économiques, qualifier les FDI d'organisation terroriste et exercer une juridiction universelle sur les présumés criminels de guerre et terroristes créerait une pression sans précédent pour la responsabilité. Ces mesures force-raient les représentants israéliens et palestiniens à négocier en tant qu'égaux, niveling le terrain dans les négociations de paix et obligeant Israël à faire des concessions – mettre fin à l'occupation, cesser les opérations militaires et reconnaître l'État palestinien – pour regagner sa légitimité internationale. Bien que des risques d'escalade existent, le potentiel d'une paix juste et durable l'emporte sur eux. Le moment est venu pour le monde d'agir avec audace, en veillant à ce que la justice, l'égalité et les droits humains prévalent dans le conflit israélo-palestinien.